Niveau(x) d'enseignement : 4 Numéro EDUQ : 9270258
Centre d'intérêt : 751

Définition du domaine : français, classe d'accueil et classe de francisation : secondaire / Direction générale des programmes, Direction de la formation générale des jeunes. -- Éd. provisoire. -- [Québec] : La Direction générale, c1991.
19 p. ; 28 cm. -- (Document d'information / Ministère de l'éducation du Québec, Direction générale des programmes)

Code : 9091-0790; 16-3904-02.

ISBN 2-550-15867-9

Vedette(s)-secondaire(s) : Québec (Province). Ministère de l'éducation. Direction de la formation générale des jeunes • Québec (Province). Ministère de l'éducation. Direction générale des programmes

---

Descripteur(s) : Français (Langue) • Classe d'accueil • Classe de francisation • Programme d'études • Evaluation sommative • Elaboration d'examens • Secondaire (Ordre d'enseignement)

Le but du présent document est de décrire et de classer les éléments essentiels et représentatifs du "Programme d'études, français, classe d'accueil et classe de francisation, secondaire" (no 16-3204) afin de permettre l'élaboration d'épreuves sommatives. En effet, la définition de domaine a pour objectif de faire le lien entre le programme d'études et les instruments de mesure s'y rattachant. La définition de domaine est élaborée selon la démarche suivante : 1. Synthèse des orientations du programme d'études; 2. Définition et description des éléments représentatifs du programme; 3. Enumération des principes à respecter en matière d'évaluation; 4. Regroupement des éléments du programme à l'aide d'un tableau, formation des dimensions pertinentes et attribution d'une importance relative à chacune des classes de dimensions; 5. Précision des dimensions.

Type de document :

9270.25.8

DOCUMENT D'INFORMATION

DÉFINITION DU DOMAINE

Français,
classe d'accueil
et classe de francisation

Secondaire

Édition provisoire

Québec

DOCUMENT D'INFORMATION

DÉFINITION DU DOMAINE

Français,
classe d'accueil
et classe de francisation

Secondaire

Édition provisoire

Direction générale des programmes
Direction de la formation générale des jeunes

© Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation, 1991 — 9091-0790

ISBN: 2-550-15867-9

Dépôt légal – quatrième trimestre 1991
Bibliothèque nationale du Québec

Pour éviter les lourdeurs qu'entraînerait, dans le corps du document, la répétition systématique des termes masculins et féminins pour désigner des personnes, le genre masculin a été retenu. Les lectrices voudront bien en tenir compte.

Présentation

Le but du présent document est de décrire et de classer les éléments essentiels et représentatifs du *Programme d'études, Français, Classe d'accueil et classe de francisation, Secondaire* (n°16-3204) afin de permettre l'élaboration *d'épreuves sommatives*. En effet, la définition de domaine a pour objectif de faire le lien entre le *programme d'études et les instruments de mesure s'y rattachant*.

La définition de domaine est élaborée selon la démarche suivante :

1. Synthèse des orientations du programme d'études;
2. Définition et description des éléments représentatifs du programme;
3. Énumération des principes à respecter en matière d'évaluation;
4. Regroupement des éléments du programme à l'aide d'un tableau, formation des dimensions pertinentes et attribution d'une importance relative à chacune des classes de dimensions;
5. Précision des dimensions.

1

Synthèse des orientations du programme d'études

Le programme *Français, Classe d'accueil et classe de francisation, Secondaire*, vise à ce que les élèves non francophones du secondaire puissent acquérir une connaissance suffisante du français pour intégrer les classes ordinaires des écoles francophones. Il repose sur un enseignement intensif du français d'une durée moyenne de dix mois.

Les principes directeurs

Ce programme s'appuie sur les principes suivants:

- considérer la langue française comme étant un moyen de communication et apprendre à l'élève à comprendre et à produire des messages signifiants pour satisfaire un besoin de communication dans cette langue, à l'école et hors de l'école;

- considérer la langue française comme étant un véhicule des réalités socio-culturelles de la communauté québécoise et proposer des contenus socio-culturels qui permettront à l'élève de se familiariser avec la réalité québécoise et avec son nouveau milieu de vie;

- privilégier l'approche communicative et viser à ce que l'élève puisse produire, en fonction d'une situation donnée, des messages compréhensibles et conformes à ses intentions de communication;

- s'ouvrir sur les disciplines enseignées dans les classes ordinaires et familiariser l'élève avec certains éléments linguistiques qui lui faciliteront l'étude des autres disciplines enseignées à l'école secondaire;

- favoriser l'intégration de l'oral et de l'écrit, et faire participer l'élève à des projets et à des activités suscitant une utilisation signifiante de la langue. Par intégration, on entend ici un enchaînement d'activités langagières pratiquées à l'oral, en lecture et en écriture qui se complètent et prennent appui les unes sur les autres;

- privilégier le rôle de soutien de l'enseignant et fournir à l'élève l'aide dont il a besoin pour réussir à communiquer en français;

- respecter la culture et la manière de vivre de l'élève, et tenir compte de son vécu et de ses expériences antérieures tout en le familiarisant aux réalités socio-culturelles du Québec (voir *Programme d'études*, pp. 15-16).

L'objectif global

« Ce programme de français, destiné aux élèves des classes d'accueil et de francisation, vise à faciliter l'intégration de l'élève à une classe francophone ordinaire et, de façon générale, au milieu québécois francophone » (voir *Programme d'études*, p. 16).

Les contenus d'apprentissage

Le programme comprend trois modules, dont les contenus sont obligatoires, et une annexe incitative:

- le module **oral**;
- le module **lecture**;
- le module **écriture**;
- l'annexe **Initiation à la vie québécoise**.

Les objectifs généraux

« À la fin de son stage en classe d'accueil ou en classe de francisation, l'élève devra avoir acquis une compétence à communiquer suffisante pour pouvoir:

◆ **comprendre**

- des discours oraux dans des situations courantes de sa vie scolaire et extrascolaire (voir *Programme d'études*, p. 23 et *Guide pédagogique*, pp. 10 et 20);
- divers types de textes dans le cadre de situations de lecture courantes de sa vie scolaire et extrascolaire (voir *Programme d'études*, p. 21).

◆ **produire**

- des discours oraux dans des situations courantes de sa vie scolaire et extrascolaire (voir *Programme d'études*, p. 23);
- divers types de textes dans le cadre de situations d'écriture courantes de sa vie scolaire et extrascolaire » (voir *Programme d'études*, p. 143).

En outre, à travers les thèmes de l'annexe *Initiation à la vie québécoise*, l'élève aura pu:

◆ **se familiariser**

- avec diverses réalités socio-culturelles de son pays d'accueil pour mieux agir dans son milieu (voir *Programme d'études*, pp. 181 et 182).

2

Définition et description des éléments représentatifs du programme

L'analyse des objectifs généraux et terminaux du module oral, du module lecture et du module écriture, ainsi que les thèmes précisés dans l'annexe *Initiation à la vie québécoise* permettent de dégager les éléments représentatifs du programme. Ces éléments peuvent être regroupés sous deux rubriques:

- **les comportements attendus**;
- **la compétence à communiquer**.

Les comportements attendus

Les objectifs terminaux précisent les comportements qu'on attend des élèves à la fin de leur apprentissage. Ces objectifs se rattachent à l'une ou l'autre des deux habiletés langagières: la compréhension et l'expression. Ils déterminent les types de discours ou de textes qui permettent d'actualiser ces habiletés. Ils infèrent aussi les situations qui permettent aux habiletés de s'exercer. Il y a quatorze objectifs terminaux: quatre pour le module oral, cinq pour le module lecture et cinq pour le module écriture.

◆ Habiletés

Dans le *Programme d'études*, en ce qui a trait à la communication orale, l'habileté à communiquer est vue comme la capacité « de comprendre et de produire, lors d'un échange oral, des discours à portée phatique, informative, incitative et expressive » (p. 21).

De la même manière, en ce qui a trait à la lecture et à l'écriture, l'habileté à communiquer est vue comme la capacité, pour l'élève, de comprendre et de produire, en fonction d'une intention de lecture ou d'écriture, divers types de textes dans le cadre de situations de lecture courantes de sa vie scolaire et extrascolaire.

Au moment de l'évaluation sommative, l'élève doit démontrer qu'il comprend et qu'il produit divers types de discours.

◆ Discours

Dans le *Programme d'études*, l'habileté à communiquer, telle que définie par les objectifs terminaux, porte sur les discours suivants:

À l'oral:

- discours à portée phatique (objectif 1);
- discours à portée informative (objectif 2);
- discours à portée incitative (objectif 3);
- discours à portée expressive (objectif 4);

En lecture et en écriture:

- textes à portée incitative (objectif 2);
- textes à portée informative (objectif 3);
- textes à portée expressive (objectif 4);
- textes appartenant à certains genres littéraires (objectif 5).

Le **discours à portée phatique** vise à établir le contact entre locuteurs, à assurer un bon fonctionnement du canal de la communication, à amorcer et à maintenir l'échange. Aux fins de l'évaluation sommative, aucune situation d'évaluation ne sera centrée principalement sur un discours à portée purement phatique. Ce type d'énoncé, inhérent à tous les discours, sera évalué à l'intérieur des situations d'évaluation à portée informative, expressive ou incitative.

À cela, il faut ajouter un objectif particulier dans le cas de la lecture (la capacité d'utiliser, au besoin, diverses stratégies mises en œuvre dans l'acte de lire) et un objectif terminal particulier dans le cas de l'écriture (la capacité de produire un texte en respectant les conventions propres au code écrit). L'objectif terminal 1 de lecture portant sur les stratégies de lecture se trouve nécessairement touché par tous les types de textes. Il est donc sous-jacent à toutes les situations d'apprentissage et d'évaluation de lecture. Il en est de même pour l'objectif terminal 1 du module écriture qui porte sur les conventions du code écrit et qui est, de ce fait, sous-jacent à toutes pratiques d'écriture en situation d'apprentissage et d'évaluation dans lesquelles s'engage l'élève (*Guide pédagogique*, p. 48). Ainsi, aux fins de l'évaluation sommative, aucune situation d'évaluation ne sera centrée sur les objectifs terminaux 1 en lecture et en écriture, ceux-ci étant sous-jacents à toute situation d'évaluation.

Aux fins de l'évaluation sommative, l'élève doit démontrer qu'il comprend et produit à l'oral des discours:

- à portée phatique (inhérent aux autres discours);
- à portée informative;
- à portée incitative;
- à portée expressive.

En lecture et en écriture, l'élève doit démontrer qu'il comprend et produit des textes:

- à portée incitative;
- à portée informative;
- à portée expressive;
- appartenant à certains genres littéraires.

Le *Programme d'études* et le *Guide pédagogique* donnent plusieurs exemples de types de discours à portée informative, incitative et expressive tant à l'oral qu'à l'écrit, ainsi que des textes appartenant à certains genres littéraires.

◆ Situations d'évaluation

Les conditions dans lesquelles l'élève doit démontrer son habileté à communiquer sont déterminées par les situations de communication.

Aux fins de l'évaluation sommative, nous retenons les situations de communication suivantes:

À l'oral, en situation d'interaction et en situation d'écoute: l'entretien, la conversation ou l'exposé à portée informative, incitative ou expressive.

> **L'entretien** est un échange plus ou moins structuré, plus ou moins prévisible, au cours duquel l'élève est en relation asymétrique avec un interlocuteur, qui exige un registre courant et une attitude polie.
> Exemples: une entrevue, une réclamation.
>
> **La conversation** est un échange naturel et spontané au cours duquel l'élève est en relation symétrique avec son ou ses interlocuteurs, qui exige un registre courant ou familier.
> Exemples: une discussion, un échange amical.
>
> **L'exposé** est un échange relativement structuré au cours duquel l'élève adresse la parole à un auditoire plus ou moins considérable, de manière plus ou moins formelle, qui exige un registre courant et une attitude convaincante et ouverte.
> Exemples: une table ronde, un débat, un rapport, un bref discours sur un sujet précis.

En lecture: des situations appelant la lecture de textes relatifs aux disciplines scolaires à portée informative, règlements divers, annonces, dépliants publicitaires, offres d'emploi, modes d'emploi, recettes à portée incitative, lettres personnelles, courts articles à portée expressive, courts récits ou courts romans d'aventure ou de science-fiction, courts contes ou courtes légendes, courts romans, nouvelles.

En écriture: des situations appelant la rédaction de courts articles à caractère informatif, affiches, courtes lettres d'invitation, lettres de demande d'information, courtes lettres ou textes à caractère expressif, très courts récits d'aventures.

La compétence à communiquer

Le programme d'études vise explicitement à développer la compétence à communiquer. Nous proposons la définition suivante de la compétence à communiquer. Cette définition, élaborée par Claude Germain, spécialiste en didactique des langues, s'inspire du cadre conceptuel de Canale (1981), ainsi que des fondements et des orientations du programme d'études.

Nous considérons la compétence à communiquer comme un ensemble de trois composantes:

◆ La composante intentionnelle

Elle concerne le caractère *approprié* des énoncés produits et compris, en fonction du but de la communication (but d'ordre phatique, informatif, incitatif, expressif et relatif à certains genres littéraires dans le cas de la langue écrite). Ainsi définie, la composante intentionnelle peut être considérée comme incluant l'intention, le contenu et la cohérence de la communication (organisation logique du contenu).

Cette définition permet de dégager les **critères suivants** en vue de l'évaluation de la communication:

- contenu approprié à l'intention;
- données en nombre suffisant (informations, sentiments ou opinions, arguments ou directives, marqueurs d'actes sociaux);
- données pertinentes (informations, sentiments ou opinions, arguments ou directives, marqueurs d'actes sociaux);
- cohérence du discours ou du texte.

◆ La composante linguistique

Elle concerne le code linguistique sous ses différents aspects: calligraphie, phonétique, lexique et grammaire. Par conséquent, les **critères à retenir** pour l'évaluation de la communication sont les suivants:

- les sons ou la calligraphie de la langue française;
- le système lexical;
- la syntaxe;
- la grammaire de l'oral ou de l'écrit;
- les règles de cohésion afin de permettre une communication adéquate.

◆ La composante socioculturelle

Elle concerne le caractère approprié des énoncés produits et compris en fonction du contexte socioculturel. Les **critères à retenir** pour l'évaluation de la communication sont les suivants:

- le statut de l'interlocuteur par rapport au locuteur, dans le cas de l'oral (son âge, son degré de familiarité, son statut social), et l'adaptation du texte au lecteur, dans le cas de l'écrit;

- les conventions de l'interaction entre les individus, les institutions et les conventions du genre, c'est-à-dire, du type de texte dans le cas de l'écrit (disposition, formules ou tournures propres à chaque genre, par exemple);

- le canal de communication: oral ou écrit;

- les habitudes socioculturelles, usages sociaux, mœurs et coutumes.

Le tableau suivant résume les critères d'évaluation à retenir selon chacune des composantes de la compétence à communiquer.

Composantes de la compétence à communiquer et critères d'évaluation

Composantes	Critères d'évaluation
Intentionnelle	• contenu approprié à l'intention; • quantité suffisante de données; • pertinence des données; • cohérence du discours ou du texte.
Linguistique	• maîtrise du code linguistique sous ses différents aspects: calligraphie; orthographe; phonologie; morphologie et syntaxe; lexique; cohésion des éléments linguistiques.
Socioculturelle	• contenu *approprié* en fonction du statut de l'interlocuteur, des conventions de l'interaction, du genre de communication et des habitudes socioculturelles.

Incidences sur l'évaluation

Dans une perspective d'évaluation sommative, il ne s'agit pas de vérifier si un élève maîtrise des éléments intentionnels, linguistiques ou socioculturels particuliers. Il s'agit plutôt de voir dans quelle mesure le discours compris et produit par l'élève est *approprié* à l'intention de communication, au contexte sociocultural et au système de la langue française. Ce qui est central, c'est le caractère *approprié* de chacune de ces trois composantes.

Nous entendons par comprendre:

- **reconnaître**: repérer, sélectionner ou regrouper des données formulées explicitement dans le discours ou le texte;
- **inférer**: dégager d'un discours ou d'un texte des données qui ne sont pas formulées de façon explicite;
- **juger**: porter un jugement sur le sujet, les données et l'ordre logique, séquentiel ou chronologique du discours ou du texte en utilisant des informations ailleurs dans le discours ou le texte, ou dans d'autres discours ou textes fournis sur le même sujet.

Nous entendons par produire:

- **utiliser** la langue de manière appropriée;
- **organiser** le discours de manière cohérente.

Ainsi, l'évaluation des habiletés relatives à chacune des composantes de la compétence à communiquer se traduit de la manière suivante:

◆ Évaluation des habiletés liées à la composante intentionnelle

Production de l'oral et de l'écrit

Utiliser:

- un contenu approprié à l'intention;
- des données en nombre suffisant (informations, sentiments ou opinions, arguments ou directives, marqueurs d'actes sociaux).

Organiser:

- un discours ou un texte de manière cohérente (c'est-à-dire de manière logique, séquentielle, chronologique, énumérative, selon le cas).

Compréhension de l'oral et de l'écrit

- **reconnaître**: repérer, sélectionner ou regrouper des données formulées explicitement dans le discours ou le texte (sujet, informations, sentiments ou opinions, arguments ou directives, marqueurs d'actes sociaux, ordre logique, séquentiel ou chronologique).

- **inférer**: dégager d'un discours ou d'un texte des données (sujet, informations, sentiments ou opinions, arguments ou directives, marqueurs d'actes sociaux, ordre logique, séquentiel ou chronologique) qui ne sont pas formulées de façon explicite.

- **juger**: porter un jugement (comparer, distinguer, etc.) sur le sujet, les données et l'ordre logique, séquentiel ou chronologique du discours ou du texte en appuyant son jugement sur des informations contenues ailleurs dans le discours ou le texte, ou dans d'autres discours ou textes fournis sur le même sujet.

◆ Évaluation des habiletés liées à la composante socioculturelle

Production de l'oral et de l'écrit

Utiliser:

- le discours ou le texte adapté au destinataire et au canal de communication;

- les conventions sociales, les éléments gestuels, les procédés graphiques conformément aux habitudes socioculturelles de la communauté francophone québécoise.

Compréhension de l'oral et de l'écrit

- **reconnaître et juger** le caractère approprié du discours ou du texte;

- **reconnaître et juger** les conventions de l'interaction ou du type de textes; par exemple, la disposition d'une lettre;

- **reconnaître et juger** l'adéquation du canal de communication;

- **reconnaître et juger** les habitudes socioculturelles de la communauté francophone québécoise.

◆ Évaluation des habiletés liées à la composante linguistique

Production de l'oral et de l'écrit

Utiliser:

- une prononciation, un débit, un volume et des structures de phrases propres à faciliter la compréhension du discours; à l'écrit, respecter la syntaxe, ponctuer les phrases, calligraphier et orthographier les mots de manière à faciliter la compréhension;

- des mots ou des expressions qui appartiennent à la langue française et en faire un bon usage.

Compréhension de l'oral

- Il n'y aura aucune vérification des éléments linguistiques en situation d'évaluation.

Compréhension de l'écrit

- reconnaître le lexique, les éléments de base de la syntaxe (ordre des mots, ponctuation, groupes fonctionnels) et de la morphologie du français; les éléments qui assurent les fonctions de cohésion du discours.

3

Énumération des principes à respecter en matière d'évaluation

L'évaluation sommative vise à apprécier l'habileté à communiquer de l'élève alors qu'il exécute un ensemble de tâches évaluatives conformes aux orientations et aux contenus du programme d'études. Les principes à respecter en évaluation sommative sont donc intérés des principes, des objectifs généraux et des contenus:

- L'évaluation sommative devra évaluer l'habileté de l'élève à utiliser le langage à des fins informatives, incitatives, expressives dans diverses situations de communication. Ces habiletés doivent être évaluées, tant pour la production que pour la compréhension, dans le cadre d'un sujet familier à l'élève.

- L'évaluation sommative devra se faire dans des situations où la langue est utilisée à des fins de communication. Pour ce faire, on présentera à l'élève un ou plusieurs projets de communication signifiants et plausibles.

- L'évaluation sommative devra préciser l'intention de communication, la tâche et le contexte.

- Vu l'hétérogénéité des groupes, les situations d'évaluation devront respecter les intérêts et les besoins de communication des élèves.

- L'évaluation sommative devra s'inspirer des contenus socioculturels du programme.

- L'évaluation sommative devra se faire dans un contexte le plus authentique possible.

- Quatre situations d'évaluation seront proposées aux élèves: une situation où l'élève pourra s'exprimer oralement, une situation d'écoute, une situation de lecture et une situation d'écriture.

- Chaque situation d'évaluation abordera un type de discours ou de textes différents.

- Des outils de référence (dictionnaires, lexiques et grammaires) seront mis à la disposition des élèves pour réaliser les tâches qui leur sont proposées.

4

Regroupement des éléments du programme à l'aide d'un tableau, formation des dimensions pertinentes et attribution d'une importance relative à chacune des classes de dimensions

Quatre tableaux à double entrée permettent de représenter les liens qui existent entre les deux aspects majeurs déterminés précédemment pour chaque module du programme:

- **les comportements attendus;**
- **la compétence à communiquer.**

Dans les quatre tableaux, la rencontre entre un ou plusieurs comportements attendus et une ou plusieurs composantes de la compétence à communiquer donne lieu à une dimension. Chaque dimension regroupe quelques comportements observables qui serviront à générer des items.

En production orale et écrite, un item prendra la forme d'une tâche globale qui amènera l'élève à actualiser sa compétence à communiquer.

En compréhension orale et écrite, l'élaboration d'un item découlera de chaque composante en fonction du discours ou du texte proposé. Ainsi, l'élève pourrait être amené à reconnaître des données formulées explicitement dans un texte ou un discours (la compétence intentionnelle), à reconnaître globalement en contexte, le sens de mots usuels connus (la compétence linguistique) ainsi qu'à reconnaître ou à juger si le texte ou le discours est adapté au contexte socioculturel (compétence socioculturelle).

La pondération (%) des items appartenant à chacune des composantes de la compétence à communiquer est indiquée dans le tableau des dimensions.

La pondération (%) accordée à chaque situation tient compte de l'importance accordée à chaque volet dans la communication de tous les jours tant à l'école que hors de l'école. La pondération accordée à chaque composante de la compétence à communiquer tient compte de l'importance accordée à chaque composante dans le programme d'études.

Les cases hachurées indiquent que ces dimensions ne seront pas retenues aux fins d'évaluation sommative.

Tableau des dimensions

<table>
<tr><td rowspan="2">Compétence à communiquer / Comportement attendu</td><td colspan="2">Oral (100 %)
Produire en situation d'interaction des discours à portée informative, incitative, expressive</td><td colspan="2">Écriture (100 %)
Produire des textes à portée informative, incitative ou expressive ou appartenant à certains genres littéraires</td></tr>
<tr><td>Utiliser (80 %)</td><td>Organiser (20 %)</td><td>Utiliser (75 %)</td><td>Organiser (25 %)</td></tr>
<tr><td>Composante intentionnelle (40 %)</td><td>1... 2... (20 %)</td><td>3 ... ...4 (20 %) 1</td><td>1 ... 2 ... 3 (15 %)</td><td>... 4 ... 5 (25 %) 2</td></tr>
<tr><td>Composante linguistique (40 %)</td><td>2 3 (40 %)</td><td></td><td>2 3 (40 %)</td><td></td></tr>
<tr><td>Composante socioculturelle (20 %)</td><td>4 (20 %)</td><td></td><td>4 5 (20 %)</td><td></td></tr>
<tr><td rowspan="2">Compétence à communiquer / Comportement attendu</td><td colspan="2">Écoute (100 %)
Comprendre des discours à portée informative incitative ou expressive</td><td colspan="2">Lecture (100 %)
Comprendre des textes à portée informative, incitative ou expressive ou appartenant à certains genres littéraires</td></tr>
<tr><td>Reconnaître (50 %)</td><td>Inférer (30 %) Juger (20 %) 3</td><td>Reconnaître (50 %)</td><td>Inférer (30 %) Juger (20 %) 4</td></tr>
<tr><td>Composante intentionnelle (50 %)</td><td>1 ... (25 %)</td><td>2 ... 3 ... ...4 (15 %) (10 %)</td><td>1a, ... g ... 2 (10 %)</td><td>... 3 ... 4 ... 5 (30 %) (10 %)</td></tr>
<tr><td>Composante linguistique (0 % et 20 %)</td><td></td><td></td><td>5 1b, c, d, f (20 %)</td><td></td></tr>
<tr><td>Composante socioculturelle (50 % et 30 %)</td><td>1 ... (25 %)</td><td>2 ... 3 ... ...4 (15 %) (10 %) 6</td><td>1a, ... 2 ... (20 %)</td><td>3 ... 4 ... 5 (10 %) 7</td></tr>
</table>

Note : Les chiffres dans les cases identifient les objectifs du *Programme d'études*.
Les chiffres 1 à 7 dans le coin supérieur droit identifient la dimension.

5

Précision des dimensions

Le tableau synthèse comporte sept dimensions qui sont le lieu de rencontre entre une ou plusieurs composantes de la compétence à communiquer et un ou plusieurs comportements attendus.

◆ En production orale

Dimension 1

Au moment d'un entretien, d'une conversation ou d'un exposé à portée informative, expressive, ou incitative en faisant appel à:

- sa compétence **intentionnelle**, c'est-à-dire sa capacité à **utiliser** un contenu approprié à l'intention de communication ainsi que des données en nombre suffisant et à **organiser** le contenu de manière cohérente,
- sa compétence **linguistique**, c'est-à-dire sa capacité à **utiliser** une prononciation, un débit, un volume, un lexique et des structures de phrases propres à faciliter l'interaction,
- sa compétence **socioculturelle**, c'est-à-dire sa capacité à **utiliser** un contenu approprié au destinataire ainsi que les éléments gestuels et les conventions d'usage,

l'élève devra:

- décrire (qualifier, quantifier, comparer, définir);
- raconter (situer dans le temps, dans l'espace, exprimer des relations dans le temps, caractériser, identifier les personnes et les choses, donner l'heure, déterminer les actions);
- expliquer (justifier, exprimer une hypothèse, exprimer la compréhension, la non-compréhension);
- rapporter le discours;
- exprimer des attitudes d'ordre affectif (sentiments, émotions, goûts);
- exprimer des attitudes d'ordre intellectuel (opinion, choix, connaissance, ignorance, capacité, incapacité, permission);
- prendre contact avec l'interlocuteur, maintenir l'échange, s'assurer que le message est entendu, socialiser avec l'interlocuteur, interrompre l'échange, prendre congé de l'interlocuteur, selon le besoin;

- donner un ordre à l'interlocuteur, proposer à l'interlocuteur de faire (ou ne pas faire) quelque chose, autoriser l'interlocuteur à faire (ou ne pas faire) quelque chose, proposer de l'aide, encourager quelqu'un, selon le besoin.

◆ En production écrite

Dimension 2

En situation d'écriture en faisant appel à:

- sa compétence **intentionnelle**, c'est-à-dire sa capacité à **utiliser** un contenu approprié à l'intention de communication ainsi que des données en nombre suffisant et à **organiser** le contenu de manière cohérente,
- sa compétence **linguistique**, c'est-à-dire sa capacité à **utiliser** des structures syntaxiques, ponctuer des phrases, calligraphier et orthographier des mots propres à faciliter la compréhension du texte,
- sa compétence **socioculturelle**, c'est-à-dire sa capacité à **utiliser** un contenu approprié au destinataire et au canal de communication ainsi que les procédés graphiques et les conventions d'usage.

L'élève devra:

- rédiger un court article à portée informative, incitative, expressive;
- rédiger un court récit d'aventure.

◆ À l'écoute

Dimension 3

À l'écoute d'un discours à portée informative, incitative, expressive, en faisant appel à sa compétence **intentionnelle**, l'élève sera amené à:

- reconnaître des données formulées explicitement dans le discours;
- inférer des données qui ne sont pas formulées de façon explicite;
- juger des données contenues dans le discours.

◆ En lecture

Dimension 4

À la lecture de textes à portée informative, incitative, expressive ou appartenant à certains genres littéraires, en tenant compte de sa compétence **intentionnelle**, l'élève sera amené à:

- reconnaître des données formulées explicitement dans le discours;
- inférer des données qui ne sont pas formulées de façon explicite;
- juger des données contenues dans le discours.

Dimension 5

À la lecture d'un texte à portée informative, expressive, incitative ou appartenant à certains genres littéraires, en faisant appel à sa compétence **linguistique**, l'élève sera amené à:

- reconnaître globalement, en contexte, le sens de mots usuels connus;
- reconnaître, en contexte, le sens de mots en utilisant des indices fournis par le système grapho-phonétique ou syllabique, les dérivations lexicales, les marques du genre et du nombre, les terminaisons de verbes;
- reconnaître le sens de certains éléments de base de la syntaxe française (ordre des mots, ponctuation, groupes fonctionnels);
- reconnaître le sens des éléments qui assurent la cohésion du discours.

◆ À l'écoute

Dimension 6

À l'écoute d'un discours à portée informative, incitative ou expressive, en faisant appel à sa compétence **socioculturelle**, l'élève sera amené à:

- reconnaître ou juger si le discours est adapté au destinataire;
- reconnaître les conventions d'interaction;
- reconnaître ou juger s'il y a adéquation du canal de communication;
- reconnaître ou juger si les habitudes socioculturelles sont respectées.

◆ En lecture

Dimension 7

À la lecture de textes à caractère informatif, incitatif, expressif ou appartenant à certains genres littéraires, en faisant appel à sa compétence socioculturelle, l'élève sera amené à:

- **reconnaître ou juger si le texte est adapté au destinataire;**
- **reconnaître ou juger quelques conventions du type de textes;**
- **reconnaître ou juger si les habitudes socioculturelles sont respectées.**

Les personnes suivantes ont participé à la réalisation de cette définition de domaine:

Membres du comité de production:

- Jocelyne Archambault, CECM
- Lise Désilets, CECM
- Alida Piccolo, DFGJ, MEQ

Consultants:

- Claude Germain, Ph.D., UQAM
- Marcel Danan, C.s. Lakeshore

Membres du comité consultatif:

- Isidore Buchbinder, CEPGM
- Huguette Meury-Desrochers, C.s. de Brossard
- Louise Bourdon, CECM
- Solly Lévy, CEPGM
- Pavel de Liamchin, DDE, MEQ
- Marie-France Banes, SECC, MEQ

Alida Piccolo
Responsable des programmes d'études de français, langue seconde, et de français, classe d'accueil et classe de francisation